1 square Jacques-Chirac
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 45 60 95

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Occupation commerciale Manège enfantin Square Haviland

INFORMATION

Un emplacement dédié à un manège enfantin de 80m^2 maximum est disponible Square Haviland, rue Emile Labussière.
Branchements électriques à disposition : mise en place du raccordement aux frais du commerçant.

MISE A DISPOSITION

Mise à disposition précaire et révocable pour une activité commerciale sur le domaine public, sous réserve de manifestations organisées ou de travaux impérieux.

DUREE ET HORAIRES D'INSTALLATION

Durée de l'autorisation : du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029
Horaires d'ouverture : de 11h à 19h30
La prestation recherchée doit viser une clientèle familiale présente essentiellement les fins de journées, les week-ends, les mercredis et les vacances scolaires.

REDEVANCE

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance mensuelle suivant la grille tarifaire en vigueur. Pour information en 2026, elle est de 4,6€ /m^2 par mois.
La redevance est à régler par prélèvement automatique chaque mois.
Au-delà de trois prélèvements mensuels consécutifs refusés, il sera procédé à l'abrogation de l'autorisation.
Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

CANDIDATURE

Vous êtes invité à transmettre votre candidature avec les documents suivants :
- Descriptif complet du manège,
- Photos du manège,
- Extrait Kbis de moins de 3 mois,
- Copie de la carte de commerçant ambulant,

- Attestation d'assurance et de bon montage,
- RIB,
- Autorisation de prélèvement complétée et signée.

CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition.
Les candidatures seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité,
- Qualité des prestations proposées et qualité du manège,
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information…) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être déposés à la Ville de Limoges, Direction attractivité commerciale, BP 3120, 87031 LIMOGES Cedex 1, ou envoyés par courriel à commerce@limoges.fr au plus tard le 10 décembre 2026.
Renseignements complémentaires 05 55 45 60 95 - Service action commerciale Direction attractivité commerciale, Ville de Limoges

PLAN D'IMPLANTATION



Protection des données

La Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un

contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).